

REGLEMENT INTERIEUR
Championnat Individuel d'Échecs des Hauts-de-Seine des joueurs
de moins de 2200 Elo (n° homologation 71242)

Samedi 4 et dimanche 5 avril 2026

Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de Colombes et le Comité des Échecs des Hauts-de-Seine organisent un open FIDE au système suisse servant de support au Championnat Individuel Départemental des Hauts-de-Seine. **Cet Open attribue le titre de Champion Départemental**, et assure la qualification de ce Champion Départemental au **Championnat Individuel de la Ligue Île-de-France** qui se déroulera les **23-24-25 mai 2026**.

Cette compétition est réservée aux **joueurs licenciés « A »** ayant un **Elo inférieur à 2200 au 1er avril 2026**.

Dates : samedi 4 et dimanche 5 avril 2026.

Lieu : salle polyvalente du gymnase de l'Arc Sportif, 160 bd de Valmy, 92700 Colombes

Article 2 : Homologation et appariements

Ce tournoi est homologué par la FIDE.

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (janvier 2023).

Pour l'article 6.7.1, le **délai de forfait est de 30 minutes**.

Les appareils électroniques doivent être éteints et rangés dans un sac. Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue.

En cas de forfait et sans nouvelle du joueur, celui-ci sera exclu de cet open. Le joueur doit prévenir l'arbitre de son absence avant la ronde concernée par SMS (06.46.26.52.44) ou e-mail (stephane@gobert.fr).

Les appariements informatisés (programme Papi de la FFE) se font au système suisse accéléré (Haley).

Article 3 : Cadence

6 rondes : Cadence Fischer 60 minutes + 30 secondes par coup.

La notation des coups est obligatoire jusqu'à la fin de la partie.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font à partir du site du club organisateur : <https://www.colombes-echecs.fr/> en remplissant le bulletin d'inscription (cliquez sur « je participe ») et en faisant le règlement en ligne.

Tarifs jusqu'au 29 mars :

Seniors : 40 €, Jeunes (-20ans) : 20 €

Tarifs du 30 mars au 3 avril 14h (clôture des inscriptions) :

Seniors : 50 €, Jeunes : 25 €

Article 5 : Horaires des rondes

Le pointage est obligatoire avant 8h45 le 4 avril 2026. (Possibilité de le faire en ligne sur <https://www.colombes-echecs.fr>)

Les joueurs non pointés ne seront pas appariés pour la Ronde 1.

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Samedi 4 avril 2026 Ronde 1 à 9h15, Ronde 2 à 12h45, Ronde 3 à 16h15

Dimanche 5 avril 2026 Ronde 4 à 8h30, Ronde 5 à 12h15, Ronde 6 à 15h45.

Remise des prix aux présents juste après la dernière ronde entre 18h et 19h le dimanche.

Article 6 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Une victoire compte pour 1 point, une nulle 0.5, et une défaite 0.

Les systèmes de départage pour le classement sont dans l'ordre :

1) Buchholz Tronqué, 2) Buchholz, 3) Performance.

En cas d'égalité pour l'attribution du titre de Champion des Hauts-de-Seine, le titre sera attribué au joueur le plus jeune.

Les prix sont garantis si 60 inscrits adultes payants.

A - Catégorie générale

Prix au général

1^{er} 250 €

2^{ème} 200 €

3^{ème} 150 €

4^{ème} 100 €

5^{ème} 70 €

Prix par catégorie distribué si plus de 5 participant(e)s :

1^{ère} joueuse : 120 €

2^{ème} joueuse : 80 €

Meilleur Elo Moins de 2000 : 80 €

Meilleur Elo Moins de 1800 : 70 €

Meilleur Elo Moins de 1600 : 60 €

B - Catégorie département

Prix du Département (réservés aux joueurs licenciés dans les Hauts-de-Seine) :

Prix au général :

1^{er} Hauts-de-Seine : 200 €

2^{ème} Hauts-de-Seine : 150 €

3^{ème} Hauts-de-Seine : 100 €

1^{ère} joueuse Hauts-de-Seine : 100 €

Prix par catégorie distribués si plus de 5 participant(e)s dans la catégorie :

1^{er} Vétéran & Senior plus: 100 €

1^{er} Jeune (U20-U18 ou plus jeune) : 50 €

1^{er} Jeune (U16 ou plus jeune) : 50 €

1^{er} Jeune (U12 ou plus jeune) : 50 €

1^{er} Jeune (U10 ou plus jeune) : 50 €

C - Catégorie Colombes

Prix par catégorie (licence Colombes), sans contrainte sur le nombre de participants

1er Colombes:	100 €
1er Vétéran & Senior plus:	50 €
1 ^{er} Jeune (U20-U18 ou plus jeune) :	50 €
1 ^{er} Jeune (U16 ou plus jeune) :	50 €
1 ^{er} Jeune (U12 ou plus jeune) :	50 €
1 ^{er} Jeune (U10 ou plus jeune) :	50 €

Les joueurs sur le podium du Général ou des Hauts-de-Seine recevront une Coupe.

Les prix au Général (catégorie A) sont cumulables avec les prix au général des Hauts-de-Seine et le 1^{er} prix de Colombes.

Les prix au général des Hauts-de-Seine (catégorie B) ne sont pas cumulables avec le 1^{er} prix de Colombes.

Les prix pour les féminines de la catégorie générale (A) ne sont pas cumulables avec ceux de la catégorie féminines des Hauts-de-Seine (B), mais ils le sont avec les prix du classement général des Hauts-de-Seine ou de Colombes.

Au sein d'une catégorie de prix un joueur pouvant prétendre à deux prix se verra attribuer le prix le plus important.

Un joueur non licencié en France, et non classé FIDE, doit pouvoir justifier son classement national (licence ou attestation) s'il souhaite prétendre à un prix par catégorie.

Les prix sont remis en chèques nominatifs.

Aucun prix n'est envoyé par courrier, sauf cas particulier. Un joueur primé ne pouvant assister à la cérémonie de clôture, peut donner procuration à une autre personne avec signature des deux personnes.

Article 7 : Arbitrage

Ce tournoi est arbitré par : **M. Stéphane GOBERT** (Arbitre Fédéral Elite), assisté de **MM.** (Arbitres Fédéraux).

Toute réclamation concernant une ronde doit être formulée avant le début de la ronde suivante. L'Arbitre Principal statuera sur la réclamation aussi tôt que possible.

Article 8 : Comportement des joueurs

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. La charte du joueur d'échecs est à consulter. Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre ; de même, le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.

Il est formellement interdit aux joueurs dont la partie n'est pas terminée d'aller dans la zone d'analyse.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisateur.

La pendule ne doit pas changer de place sans l'accord de l'arbitre.

Une fois remises à l'arbitre, les feuilles de parties ne seront plus consultables.

A l'exception de la zone fumeur, il est absolument interdit de fumer et de vapoter, de consommer de l'alcool dans l'ensemble du gymnase. Il est interdit d'analyser et de blitz dans l'aire de jeu.

Article 9 : Fin de partie

À l'issue de la partie, le vainqueur, (ou le conducteur des blancs, en cas de nullité), apporte les deux originaux signés des feuilles de parties à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.

Article 10 : Spectateurs

Les spectateurs doivent rester dans les tribunes. L'aire de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, la salle d'analyse, l'espace buvette et la zone fumeur (devant le gymnase).

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire en dehors de la zone réservée à la buvette.

Des photos des participants pourront être prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit des représentants légaux des participants à l'organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du comité des échecs des Hauts-de-Seine, de la Ligue IDF et de la FFE.

Article 11 : Dispositions Sanitaires

Le Club d'Echecs de Colombes met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité des joueurs et décline toute responsabilité en cas de contamination.

Les joueurs et spectateurs doivent respecter les consignes sanitaires de l'État, du département des Hauts de Seine, de la ville de Colombes et de la FFE.

Article 12 : Acceptation du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, y compris les dispositions sanitaires décrites ci-dessus sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

Les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Arbitre principal :

Stéphane GOBERT
06 46 26 52 44

Organisateur :

Nabil NOUALI
06 81 19 86 16